



Journée Plans communaux de sauvegarde



COMPTE RENDU

Le 29 septembre 2016

Espace socio-culturel Gilbert Martin, route d'Elbeuf, Grand Bourgtheroulde (Eure)

Sommaire

Sommaire	3
Mots d'accueil	5
Bruno QUESTEL, Maire du Grand Bourgtheroulde	5
Jean-Paul LEGENDRE, Président de l'Union des Maires de l'Eure	5
Denis MERVILLE, Président de l'Association des Maires de Seine-Maritime	5
Colonel Bernard MODERE, AFPCN	6
Introduction	7
Philippe BLANC, DGSCGC, Ministère de l'Intérieur	7
Caroline JACQUET, Chef du SIDPC, Préfecture de l'Eure	8
Camille DE WITASSE THEZY, Directrice du SIRACED-PC, Préfecture de Seine-Maritime	8
Session 1 : L'élaboration et l'appropriation des PCS	11
René DUFOUR, Maire des Damps et François PANEL, Conseiller municipal des Damps	11
Nicole RENAUX, Directrice des services techniques de Caudebec-en-Caux (Rives-en-Seine)	13
Session 2 : Le rôle des structures intercommunales	19
Maritxu PENEZ, Caux Vallée de Seine	19
Louise VIEUSSENS, SMBV Austreberthe Saffimbec et Didier CARTIER, Maire d'Eslettes	21
Sébastien BARON, EPTB Vilaine	23
Session 3 : Les exercices et retours d'expérience : outils d'appropriation et de capitalisation des informations	29
Guillaume FERRY, Predict Services et Alain LE PROVOT, Directeur de l'Environnement de Rueil-Malmaison	29
Eric CARPENTIER, Maire de Croixmare	31

Robert FEUILLOLEY, Directeur Général des Services de Tourville-la-Rivière	32
Conclusion des échanges et conclusion générale	35
Denis MERVILLE, Président de l'Association des Maires de Seine-Maritime	35
Colonel Bernard MODERE, AFPCN	35
Madjid OURIACHI, Directeur de cabinet de la préfecture de l'Eure	36
Annexe	37
Liste des participants	41

Mots d'accueil

Bruno QUESTEL

Maire du Grand Bourgtheroulde

Bienvenue à tous. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) nous concerne tous, en tant que maires ou représentants de l'Etat. Ainsi, la commune du Grand Bourgtheroulde rencontre par exemple des problématiques liées aux cavités souterraines, mais aussi aux activités industrielles, à la circulation de convois ferroviaires ou routiers. Je ne peux rester parmi vous, mais vous souhaite une bonne journée de travail.

Jean-Paul LEGENDRE

Président de l'Union des Maires de l'Eure

Je remercie Bruno Questel de nous accueillir. La manifestation organisée ce jour nous offre l'occasion de faire travailler ensemble l'Union des Maires de l'Eure et l'Association des Maires de Seine-Maritime. Compte tenu de la création de la grande Normandie, les cinq départements qui la composent tiennent à collaborer, par la concertation et la mutualisation, notamment au sujet de la formation. Je souhaite donc la bienvenue aux maires de Seine-Maritime, tout comme à ceux de l'Eure.

S'agissant des PCS, certaines communes estiment avoir déjà fait le nécessaire. Cette journée aura la vertu de nous inviter à ne pas nous reposer sur des situations anciennes, ne correspondant plus au contexte actuel. Nos dispositifs doivent nécessairement évoluer. Si certains peuvent considérer que ces sujets relèvent de la responsabilité de l'Etat, je vous rappelle que nous sommes tous dotés du pouvoir de police. Notre responsabilité pénale peut donc être mise en cause en cas de catastrophe.

Je félicite les organisateurs de cette journée, qui permet de rappeler l'extrême importance de ces questions pour tous les maires. Nous souhaitons avant tout éviter des catastrophes et protéger nos populations. Un travail conjoint nous permettra d'être plus efficaces et de gérer raisonnablement nos responsabilités, liées notamment au pouvoir de police.

Je vous souhaite une très bonne journée.

Denis MERVILLE

Président de l'Association des Maires de Seine-Maritime

Je tiens tout d'abord à remercier Bruno Questel de nous accueillir dans sa commune, ainsi que tous les participants pour leur présence à cette journée d'échanges. Celle-ci a été organisée conjointement par l'AFPCN, l'Union des Maires de l'Eure, l'Association des Maires de Seine-Maritime, les préfetures et conseils départementaux des deux départements, le syndicat mixte du bassin versant Austreberthe et Saffimbec et l'AREAS.

Les événements climatiques récurrents depuis plusieurs années et la récente crue de la Seine survenue en juin dernier ayant touché l'Eure et la Seine-Maritime prouvent tout l'intérêt des Plans Communaux de Sauvegarde.

Il conviendra de s'interroger aujourd'hui sur la place des EPCI dans l'établissement et la gestion des PCS. J'appartiens moi-même à un EPCI dont l'aide a été précieuse pour élaborer nos PCS.

Centrée sur les témoignages, l'expérience et le savoir-faire, cette journée sera profitable et enrichissante pour tous les participants.

Par ailleurs, nous réfléchissons actuellement à la manière de travailler à l'échelle de la Grande Normandie entre les différentes associations de maires, notamment sur la formation des élus.

Colonel Bernard MODERE

AFPCN

L'AFPCN est une association qui vise à partager les connaissances sur les risques naturels et à réunir les acteurs de la société civile autour de ce sujet. Plusieurs réunions telles que celle d'aujourd'hui ont déjà été organisées en France. Elles s'adressent avant tout aux maires de petites communes, à qui nous souhaitons montrer qu'il est possible d'agir, malgré des moyens limités.

Introduction

Philippe BLANC

DGSCGC, Ministère de l'Intérieur

Tout d'abord, je tiens à remercier les organisateurs de cette manifestation, qui est dupliquée partout en France afin de promouvoir l'élaboration de Plans Communaux de Sauvegarde. Je remercie les Conseils Départementaux de l'Eure et de la Seine-Maritime, l'AREAS, l'ASYBA, le syndicat mixte du bassin versant Austreberthe et Saffimbec, ainsi que les préfetures de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Les Plans Communaux de Sauvegarde sont nés en 2004 de la loi de modernisation de la sécurité civile, selon laquelle la sécurité civile est l'affaire de tous. Un PCS est une organisation mise en place dans une commune pour faire face à des événements produisant de graves conséquences sur la population, liés à des risques majeurs, des risques naturels ou des risques technologiques.

Obligatoires dans les communes soumises à un plan de prévention des risques naturels (PPRN) approuvé ou comprises dans les périmètres de plans particuliers d'intervention (PPI), les PCS sont fortement recommandés pour l'ensemble des communes. Ils doivent être une réponse de proximité visant à soutenir des populations en cas de situation dommageable et permettre aux communes – ou aux EPCI – de continuer à exercer leurs missions en période de crise. Concrètement, un PCS doit par exemple permettre d'ouvrir la salle polyvalente de la commune au milieu de la nuit pour recueillir des habitants. Dans un contexte où la menace d'attentat est permanente, le PCS participe également au soutien à la population dans de telles circonstances, comme ce fut le cas à Saint-Denis ou Nice.

Le PCS est une démarche permanente : après avoir été élaborée, l'organisation imaginée doit vivre et évoluer.

Cette journée traitera de la manière d'élaborer et de s'approprier un PCS, puis du rôle des EPCI quant à la sauvegarde des populations. Pour sa part, l'Etat considère que la sécurité civile est l'affaire de tous et que l'EPCI peut intervenir aux côtés de la commune. Ainsi, il s'avère que les EPCI créent souvent une dynamique parmi les communes membres pour la mise en place de dispositifs de sauvegarde et permettent également la mutualisation des moyens communaux, tout en offrant des moyens en propre. De plus, toutes les compétences intercommunales pourront être mises en œuvre en situation de catastrophe (gestion du réseau d'eau, voirie, etc.).

Enfin, la dernière partie de la journée sera consacrée à des retours d'expérience. Les premiers retours d'expériences des préfetures au sujet des inondations du printemps dernier confortent la démarche des PCS. En effet, les communes dotées de PCS se sont révélées plus réactives face à ces événements.

Le dispositif de réserve communale de sécurité civile, encore peu mis en œuvre, est un auxiliaire précieux pour la mise en œuvre des PCS. Dans le cadre des inondations du printemps 2016, nous avons constaté que l'alerte avait plus de difficultés à être relayée dans les communes ne disposant pas d'une réserve communale.

A l'heure actuelle, 74 % des 12 251 communes en France soumises à l'obligation de réaliser un PCS, l'ont élaboré et 2 000 communes non soumises à obligation s'en sont également dotées.

Caroline JACQUET

Chef du SIDPC, Préfecture de l'Eure

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) est chargé de coordonner l'action des acteurs de la sécurité civile et de soutenir les maires. Afin d'accompagner les élus, nous mettons sur notre site internet des documents à la disposition des maires, pour les aider dans l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde. Nous avons également mis en ligne le Document Départemental des Risques Majeurs (DDRM), qui recense les principaux risques des communes.

Le SIDPC a vocation à accompagner les communes dans leur démarche. Dans l'Eure, sur les 148 communes soumises à obligation de disposer d'un PCS, 132 l'ont fait, soit 90 %. Cependant, ces PCS doivent sans cesse être réactualisés. De plus, 4 % des communes non soumises à obligation ont réalisé un PCS. Il nous paraît important de développer cette culture. Je vous invite donc à prendre contact avec le SIDPC.

Camille DE WITASSE THEZY

Directrice du SIRACED-PC, Préfecture de Seine-Maritime

Le Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile (SIRACED-PC) a les mêmes préoccupations que le SIDPC de l'Eure, à savoir coordonner l'action des acteurs de la sécurité civile et apporter aide et conseils aux élus dans la rédaction de leurs documents de planification (PCS, DICRIM).

Le département de la Seine-Maritime est en effet exposé à un nombre de risques très important par rapport à d'autres territoires : risques industriels, nucléaires ou naturels. La quasi-totalité des communes du département est ainsi concernée par le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM). Ce document ainsi que le DICRIM sont des supports importants pour la rédaction du PCS et doivent être bien appréhendés.

Le SIRACED-PC mène donc des actions de sensibilisation vis à vis des collectivités territoriales afin qu'elles intègrent bien la pertinence et l'utilité du PCS. Il apporte une aide qui peut être importante au moment de la phase de rédaction du PCS, fournit des avis sur la qualité desdits PCS quand ceux-ci ont été rédigés sans son assistance. Enfin des exercices d'activation des PCS sont menés soit dans le cadre d'exercices plus larges (activation de PPI par exemple), soit uniquement à l'attention des communes. Ainsi, en septembre 2015, un exercice inopiné qui simulait une situation météorologique exceptionnelle avec tempête et inondations en sollicitant des maires la réponse qu'ils pouvaient y apporter a été organisé. Ce 1er exercice général a concerné une centaine de communes couvrant près de 38% de la population seino-marine. Il a été très favorablement accueilli par les maires et a été riche d'enseignements. Ce type d'exercice permet en outre de sensibiliser les élus à la constitution de réserves communales de sécurité civile.

Sur 191 communes soumises à obligation de se doter d'un PCS, 153 l'ont rédigé, soit 80 % des collectivités. En outre, 59 communes se sont dotées d'un PCS sans y être obligées.

Tous les documents nécessaires sont accessibles depuis le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime. Il ne faut pas non plus hésiter à solliciter les services du SIRACEDPC.

Session 1 : L'élaboration et l'appropriation des PCS

Présidée par Jean-Paul LEGENDRE, Président de l'UM27

René DUFOUR

Maire des Damps

Membre de la Communauté d'Agglomération Seine Eure, la commune des Damps a souhaité rédiger un plan communal dès 1996, avant de reculer devant les difficultés que cette démarche suscitait. En 2002, la préfecture nous a envoyé un Document Communal Synthétique (DCS), qui fut mis à la disposition des administrés. Après la promulgation de la loi de modernisation de la sécurité civile en 2004, nous avons réfléchi à cette question en 2006 et 2007, mais la décision a finalement été repoussée. Cependant, la préfecture nous a relancés en 2008 et a fixé un délai de rigueur. La rédaction de notre PCS a donc débuté en 2009 et s'est achevée en 2010, avec la publication, en juin, de l'arrêté d'approbation du PCS. Cette première version comportait 35 pages.

En 2011 et 2012, nous nous sommes attelés à la mise à jour des annexes (répertoire téléphonique, cartographie, gestionnaires de réseaux, hébergements, etc.). La seconde version du PCS a donc été publiée en septembre 2013. Elle compte alors 98 pages, annexes comprises.

Nous lancerons en 2017 l'élaboration d'une troisième version du document.

Un PCS était obligatoire aux Damps, commune de 1 400 habitants, car la commune est située dans le périmètre d'un PPI, lié à l'existence de deux établissements SEVESO à Alizay, et est concernée par un PPRN, elle est soumise aux risques d'inondation, de cavités souterraines, de transport de matières dangereuses et de feux de forêt. Nous avons pris conscience de l'existence de ces risques potentiels et de la responsabilité qui incombe au maire. Il nous a paru nécessaire d'anticiper les événements pouvant survenir sur le territoire de la commune et aux alentours. En outre, la multiplication des catastrophes naturelles, mais aussi des accidents ou de crimes envers les populations, nécessite d'être en mesure de réagir, d'organiser, d'intervenir, d'aider. Nous devons être prêts.

Il convient d'abord de faire prendre conscience des risques à nos administrés, en les informant. Depuis les années 50, les Dampsois vivent avec un risque majeur et technologique puisqu'une usine proche utilisant du chlore, du bioxyde de chlore, du peroxyde et des quantités importantes de produits chimiques nécessaires à la production de pâte à papier est classée SEVESO. Un PPI a donc été mis en place, prévoyant une procédure de confinement pour les habitants et les enfants de l'école. Des plaquettes ont été distribuées, des sirènes ont été installées sur le site SEVESO et des exercices ont été organisés régulièrement. Des alertes réelles ont également été déclenchées à plusieurs reprises, mais les habitants n'adoptaient pas toujours le comportement adéquat. Il est donc indispensable d'informer régulièrement la population pour lui rappeler les consignes de sécurité, d'autant que la culture du risque se perd rapidement. Le risque lié au chlore a aujourd'hui disparu et, bien que des risques subsistent, les habitants se sentent peu concernés. Je préconise donc d'impliquer au maximum la population et d'en faire des administrés volontaires pour participer aux

opérations du PCS. Nous avons ainsi instauré des relais de quartiers, dont la mission est d'informer ses voisins en cas de déclenchement du PCS.

A l'information nécessaire sur les risques doit s'ajouter une information sur le PCS, à l'aide, par exemple, d'une réunion publique, du journal communal ou d'un « mémento » distribué à la population. Ce document de 12 pages constitue l'annexe 3 du PCS et contient la description de tous les risques, la localisation de tous les lieux de secours de la commune, ainsi que le rappel du principe de l'alerte par sirènes.

Il est indispensable de procéder à des mises à jour du PCS afin de modifier les noms de certains interlocuteurs, les numéros de téléphone, des sigles, etc. Les exercices sont, eux aussi, nécessaires pour que chacun acquière les bons réflexes et connaisse son rôle au sein de la cellule de crise.

Les principales difficultés résident dans la faiblesse des moyens techniques et administratifs des petites communes, la difficulté à planifier des exercices ou des réunions des membres de la cellule de crise, les obstacles pour obtenir du matériel ou des numéros de téléphone, et la nécessité d'avoir un budget spécifique. En effet, un PCS doit être opérationnel et suppose donc d'acquérir du matériel. Il serait appréciable de bénéficier d'une participation de l'Etat pour ces achats.

Personne n'est à l'abri d'un accident ou d'une catastrophe naturelle. Nous devons être capables d'accueillir les naufragés et les blessés, prêts à fournir des repas, des hébergements Je recommande vivement l'élaboration d'un PCS, si compliqué, lourd et long que ce soit.

François PANEL

Conseiller municipal des Damps

En tant qu'ancien officier de planification, j'ai été sollicité par René Dufour pour travailler sur le PCS. Face à un aléa, notre mission consiste à alerter les populations concernées, faciliter l'arrivée des secours, protéger les personnes soumises aux risques ou aux effets de l'aléa, et préparer le retour à une situation antérieure à l'aléa. Pour y parvenir, il est nécessaire :

- 1 d'avoir identifié les risques,
- 2 d'avoir identifié les personnes soumises aux différents aléas,
- 3 de pouvoir informer les populations concernées,
- 4 de pouvoir faciliter l'intervention des secours,
- 5 de pouvoir héberger, chauffer, alimenter de potentiels sinistrés,
- 6 de pouvoir soutenir les sinistrés dans la durée,
- 7 de pouvoir lancer les actions d'un retour à la normale.

Un PCS s'avère donc indispensable. Il est constitué, en amont, d'un dossier d'information et de consignes permanentes. Pendant la crise, il convient d'activer une organisation de crise, permettant l'utilisation des sites utiles, mais aussi de disposer d'une liste des habitants des zones à risques, afin

de les prévenir en cas d'alerte et de connaître les typologies de population qu'il faudra soutenir (enfants, personnes âgées, personnes handicapées). En outre, nous devons organiser des hébergements, l'alimentation des populations et un éventuel soutien de santé. Enfin, il convient de prévoir un dossier des actions et contacts pour un retour à la normale.

Après un événement, procéder à un retour d'expérience s'impose afin d'améliorer et mettre à jour le dispositif de sauvegarde. Réaliser des exercices est également un moyen d'obtenir un retour d'expérience, tout en entretenant la culture du risque.

Avant d'élaborer notre PCS, nous avons au préalable recensé les risques concernant la commune des Damps : si les risques inondations, marnières et transport de matières dangereuses avaient été pré-identifiés par le département, nous y avons ajouté les risques sécheresse-incendie de forêt et pluie torrentielle-ruissellements. Les risques technologiques ont également été étudiés, mais ils sont limités. Une fois les risques évalués, les habitants des zones potentiellement concernées ont été recensés et leurs coordonnées répertoriées. La présence spécifique d'enfants et de personnes âgées ou handicapées dans les zones identifiées a également été précisée. Des lieux de sauvegarde (hébergement, restauration, soutien aux victimes, point d'évacuation sanitaire, stocks d'urgence) ont ensuite été repérés.

Afin d'anticiper les risques tant que possible, nous nous appuyons sur les sites de Météo-France ou Vigicrues.

La préfecture recommande que l'organisation de crise repose sur le maire et une cellule de crise, mais cette dernière n'est pas obligatoire. Dans tous les cas, cette organisation, qui restera active 24 heures sur 24, sera très consommatrice de personnel. Outre les conseillers municipaux, les associations subventionnées par la commune peuvent également être mobilisées. La cellule de crise sera nécessairement en contact avec les équipes chargées des secours et du soutien.

Il est également important de recenser les activités économiques et les gestionnaires de réseaux pour rétablir la situation après la catastrophe.

L'élaboration d'un PCS est accessible à tous, et nécessite avant tout du bon sens et de la méthode.

Nicole RENAUX

Directrice des services techniques de Caudebec-en-Caux (Rives-en-Seine)

Le PCS de Caudebec-en-Caux se résume en une mallette, dans laquelle se trouvent un gilet fluorescent, une pile électrique et un document composé de trois parties. Nous avons retenu l'hypothèse d'un accident de navire transportant des passagers, obligeant la commune à accueillir les touristes. Si un tel événement se produisait, l'alerte serait transmise au représentant de la commune, selon un ordre de priorité prédéfini. Tous les acteurs à joindre par le RAC (responsable des actions communales) sont identifiés. Le maire se rend sur le terrain. La cellule de crise est composée de sous-cellules (relations publiques, secrétariat, population, logistique, ERP, soutien) et chacune d'elles dispose d'un relais de terrain.

Deux sites, l'Hôtel de Ville et le siège des services techniques, sont dotés de trousseaux de clé, de mallettes contenant eau et nourriture, et de tous les documents nécessaires, dont des fiches d'aide à la décision pour tous les acteurs. Des fiches internes ont également été élaborées pour transmettre des informations par écrit. Des modèles de télécopies pour activer le dispositif ou demander des renforts sont disponibles.

Par ailleurs, nous avons constitué une réserve communale de sécurité civile. Nous avons expliqué ce projet dans le bulletin municipal et le maire l'a également évoqué lors de sa cérémonie des vœux. Les personnes intéressées se sont fait connaître. Elles sont aujourd'hui une dizaine à avoir intégré la réserve communale. Elles pourront éventuellement être sollicitées pour barrer une rue ou indiquer des directions à la population.

Le dossier du PCS contient également des cartes, mais aussi un annuaire de tous les contacts utiles (supermarchés, Croix-Rouge, associations). Nous avons mobilisé beaucoup de partenaires, mais l'enjeu reste de les garder mobilisés à long terme. Tous les commerces de la commune sont répertoriés. En revanche, il est difficile d'identifier les personnes vulnérables. Nous détenons par ailleurs une liste de tous les bâtiments communaux, avec leur capacité d'accueil et les codes des alarmes.

Le PCS est en permanence dans ma voiture, tout comme la clé d'un local où sont gardés les documents relatifs au PCS et les clés des bâtiments. Le Maire et la Directrice Générale des Services en détiennent un double.

Nous sommes prêts à aider toute commune qui nous solliciterait.

Echanges avec la salle

Jean-Paul LEGENDRE

Toutes les communes peuvent-elles produire un PCS d'aussi bonne qualité que ceux qui viennent d'être présentés ? Pour les communes les plus modestes, la réponse n'est-elle pas intercommunale ?

René DUFOUR

Il est possible de faire un PCS plus simple dans les petites communes. En ce qui nous concerne, nous commençons à réfléchir à l'échelle de l'agglomération, dont les moyens sont sans commune mesure avec les nôtres.

François PANEL

La sauvegarde consiste d'abord à pouvoir héberger la population. Ainsi, dans une petite commune, il s'agira de garantir un accès à la salle des fêtes. Un tel dispositif est déjà un PCS. Par ailleurs, l'intercommunalité peut apporter son concours pour fournir du matériel exceptionnel.

Nicole RENAUX

Dans un premier temps, nous avons recensé nos propres moyens et avons ainsi mobilisé l'ensemble des services de la collectivité, meilleurs connaisseurs des réalités du terrain. La sollicitation des agents de terrain nous a permis en parallèle d'élaborer notre document unique.

Jean-Marc MOGLIA, maire d'Andé

Quelles mesures adopter si jamais un nuage toxique empêche quiconque de sortir ?

Nicole RENAUX

Il convient de ne pas se mettre en danger. Dans ce cas précis, il n'existe pas de solution.

René DUFOUR

Le confinement est la seule solution. De plus, en cas de gros problème, la préfecture pilotera les opérations.

Laurent MABIRE, SIRACED-PC

Le confinement s'impose en cas de nuage toxique. Une fois le nuage passé, il faudra accompagner le bouleversement que ce nuage a produit.

René DUFOUR

Notre mémento évoque précisément une telle situation et recommande le confinement. Nous organisons des exercices régulièrement.

Jean-Luc LAGNEL, commune de Saint-Denis-sur-Scie

Nos agents communaux ne devraient-ils pas être formés au PSC1 (Prévention et secours civiques) pour pouvoir prodiguer les gestes de premiers secours ?

Nicole RENAUX

En ce qui nous concerne, nous proposons un cycle de formation fortement recommandé comportant l'habilitation électrique niveau 0 et la formation aux premiers secours. Cependant, il est difficile d'assurer le recyclage de ces formations. En revanche, cette formation ne me paraît pas prioritaire dans le cadre d'un déclenchement de PCS, dans la mesure où les agents ne seront pas au contact des blessés. Les services de secours les prendront en charge.

Par ailleurs, l'organisation de notre cellule de crise ne se préoccupe pas du statut des personnes mobilisées, fonctionnaires ou élus. Chacun se voit confier une mission selon ses compétences et ses aptitudes. La hiérarchie traditionnelle est gommée.

René DUFOUR

Nous imposons trois formations à nos agents : SST (Sauveteur secouriste du travail) pour les personnels des services techniques et le personnel de cantine, PSC1 pour tous les autres agents, et une formation à l'utilisation des extincteurs. Les formations représentent un coût important pour les collectivités, mais sont primordiales.

Nicole RENAUX

Tous nos adjoints et nos chefs de service ont suivi une formation au sein du SIRACED-PC, et ils en sont revenus bouleversés.

Michel DULONDEL, maire du Mesnil-Fuguet

J'ai beaucoup appris en vous écoutant ce matin. Ma commune est située à dix kilomètres de la BA 105. Si un gros porteur était contraint de dégazer au-dessus de la forêt, je redoute un incendie. Selon moi, un PCS intercommunal me paraîtrait la solution la plus appropriée.

Colonel Bernard MODERE

Le dégazage est une pratique rare, très encadrée et autorisée. La procédure vise à permettre l'atterrissage en urgence d'un avion rendu trop lourd par le poids du carburant. Les zones de largage sont définies au préalable. Les pilotes font en sorte que le liquide n'arrive pas en masse au sol. Il ne s'agit pas d'ouvrir les vannes pour déverser des litres de carburant sur le site mais de le vaporiser en micro-gouttelettes. Le carburant est très volatil, a une température d'évaporation très basse. 90% de ce qui est délesté s'évaporent avant le contact avec le sol et la majorité des 10% restants au contact du sol. Le risque d'incendie est donc mineur. Cependant, il est vrai que les PCS ne doivent pas se limiter aux risques majeurs identifiés par le département. Les risques communs peuvent concerner n'importe quelle commune.

En Allemagne, il sera bientôt obligatoire de détenir une réserve alimentaire de 4 jours dans tous les foyers, ce qui allégera d'autant le travail des collectivités. Il est toujours préférable que chacun puisse au maximum subvenir à ses besoins.

François PANEL

Sauvegarder n'est pas secourir, et secourir n'est pas sauvegarder. En matière de secours, les pompiers seront les primo-intervenants. En revanche, la commune sera la première à intervenir en matière de sauvegarde. Elle pourra ensuite se tourner vers son intercommunalité ou la préfecture pour obtenir du soutien. S'agissant de l'alimentation, aux Damps, nous avons conclu un contrat avec le supermarché local pour assurer un approvisionnement en eau et conserves. Le supermarché conserve et entretient les stocks.

Hervé JOSQUIN, maire de Manneville-sur-Risle

Nous avons connu en juillet 2014 une chute de rocher dans une cour d'habitation. Les services de la préfecture ont bien sûr été alertés. Cependant, nous avons difficilement pris conscience de ce risque. Or des expertises ont prouvé que les risques liés à la falaise étaient importants. Nous avons alors décidé d'entamer des travaux de consolidation, qui se sont achevés en décembre 2015.

Bertrand PECOT, maire de Flancourt-Crescy-en-Roumois

Les rôles de la commune et de la communauté de communes sont complémentaires. Quoi qu'il advienne, le maire conserve le pouvoir de police. Cependant, dans la mesure où l'intercommunalité est compétente en matière de risque naturel, il semble pertinent d'intervenir à ce niveau, ne serait-ce que pour l'acquisition de matériel et la mutualisation des investissements communaux.

Jean-Paul LEGENDRE

J'attire votre attention sur le fait que les maires s'engagent personnellement et doivent donc être vigilants quant au contexte juridique. Il me paraît indispensable de mener une réflexion intercommunale.

Session 2 : Le rôle des structures intercommunales

Présidée par Denis MERVILLE, Président ADM76

Cet atelier vise à mettre en évidence les complémentarités existant entre les communes et les intercommunalités. Cependant, les communes ne peuvent pas se reposer intégralement sur les intercommunalités, qui ne pourront pas nécessairement intervenir selon la situation rencontrée et le pouvoir de police est de la responsabilité du Maire. A l'inverse, le maire est systématiquement sollicité par ses administrés. Par ailleurs, j'insiste sur la nécessité de mettre à jour son PCS régulièrement.

Maritxu PENEZ

Ingénieur territorial en charge des risques majeurs à la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine

La communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine est un territoire de 41 communes et 68 000 habitants, situé entre Rouen et Le Havre. Depuis de nombreuses années, l'agglomération travaille dans un esprit collectif et solidaire. En effet, la communauté d'agglomération, auparavant communauté de communes, est issue de la fusion, en 2008, de trois communautés de communes, l'une très industrielle (pétrochimie, raffinage), une autre caractérisée par une industrie en déclin (textile) et une dernière plus touristique. Sur ce territoire très contrasté, les risques majeurs sont à la fois des risques naturels (inondations, mouvements de terrain, cavités, falaises) et des risques technologiques (risques industriels, transports de matières dangereuses).

Le pouvoir de police est conservé par la commune, et aucun transfert n'est possible. De ce fait, l'intercommunalité accompagne les élus dans la pratique de ce pouvoir de police :

- 1 en apportant un appui méthodologique et un conseil auprès des communes, en complément de l'accompagnement proposé par la préfecture,
- 2 en animant une association d'entreprises depuis les années 1970, ce qui permet d'instaurer une vraie dynamique locale d'échange avec les industriels,
- 3 en proposant des lieux de concertation locale (CLIC, CSS),
- 4 en accueillant le poste de commandement du plan d'urgence du site de Port-Jérôme au sein de la Maison de l'Intercommunalité.

En matière de gestion de crise, un premier réseau de sirènes d'alerte a été mis en œuvre par l'intercommunalité en 1992, pour le compte des communes et des industriels, autour du site de Port-Jérôme. En 1993, à la suite d'importantes inondations, l'intercommunalité a conduit un programme de construction d'ouvrages de protection et a intégré la compétence « rivières et ruissellement ». Un plan de gestion de crise inondation a ensuite été créé en 2004, alors que les PCS n'existaient pas encore. Dès 2008, nous avons proposé un accompagnement des communes dans l'élaboration de

leur PCS : nous présentons la démarche aux élus et leur proposons un modèle de PCS selon la taille de leur commune. Le plan intercommunal de sauvegarde a été approuvé en 2011 et un nouveau réseau de sirènes d'alerte a été inauguré en 2016.

A l'heure actuelle, sur les 41 communes qui composent l'agglomération, 25 sont dotées d'un PCS arrêté et 4 PCS sont en cours d'élaboration. Des communes ayant fusionné au 1^{er} janvier 2016 devront envisager la fusion de leurs PCS. Toutes les communes aux abords de Port-Jérôme possèdent d'ores et déjà un PCS.

L'organisation de la sauvegarde sur le territoire est régie par les PCS dont se dotent les maires et par le plan intercommunal de sauvegarde de l'agglomération, dont l'objectif est d'organiser les services relevant de la compétence intercommunale. En réalité, lorsque des exercices sont réalisés, l'intercommunalité n'est jamais sollicitée. Toutefois, les services gérés par l'intercommunalité (déchets, eau, assainissement) doivent perdurer. En outre, l'agglomération dispose de moyens humains et matériels et permet de mutualiser les moyens. Par ailleurs, nous avons accès à tous les PCS des communes membres et facilitons donc les relations entre communes voisines. De plus, Caux Vallée de Seine a passé des conventions avec la Croix-Rouge et d'autres associations de sécurité civile pour qu'elles fournissent notamment des moyens humains, et des conventions d'engagement moral avec les grandes surfaces, qui s'engagent à fournir des effets de première nécessité en cas de crise.

Pour mobiliser les services de l'intercommunalité, une unité de soutien aux actions intercommunales a été créée. Tout agent membre de l'intercommunalité peut intégrer cette unité ayant pour objectif de renforcer l'astreinte existante, quel que soit le moment de la journée ou de la semaine, pour des missions techniques ou organisationnelles. Cette unité compte aujourd'hui une centaine d'agents, majoritairement issus des services techniques. Seule la bonne volonté est nécessaire pour participer. En l'absence de lien hiérarchique, chacun sera affecté à une mission pour laquelle il est compétent.

Nous avons constaté que les PCS sont rarement utilisés, même lors des épisodes neigeux importants connus en 2012 et 2013. Un PCS a toutefois été déclenché lors d'un incendie dans une entreprise et a permis d'ouvrir rapidement une salle communale pour accueillir les sinistrés. Le plan intercommunal de sauvegarde n'a jusqu'à présent jamais été déclenché.

De nombreux partenariats ont été développés par l'intercommunalité, grâce auxquels nous sommes aujourd'hui reconnues par les institutions régionales (services de l'Etat, forces de l'ordre, pompiers, industriels, associations locales). Cependant, l'intercommunalité ne détenant pas le pouvoir de police, elle n'apparaît pas dans les PPI. Nous devons donc développer des canaux parallèles à la liaison établie entre la préfecture et la mairie pour être informés. Notre police municipale intercommunale permet par exemple de faire le lien entre les communes et l'intercommunalité.

L'agglomération souhaite désormais poursuivre le développement de la culture de la sécurité auprès des agents et des élus, en organisant des formations, en procédant à des retours d'expérience et en proposant des exercices. Nous comptons également améliorer les outils de gestion de crise, en mettant en place une main courante électronique, par exemple, ou en rendant possible un suivi cartographique des actions de terrain. Par ailleurs, le volet sûreté, qui n'est pour le moment pas intégré au plan intercommunal de sauvegarde, le sera bientôt. Enfin, nous poursuivrons notre

ancrage territorial en matière de gestion de crise, en encourageant les communes à se doter d'un PCS.

Echanges avec la salle

Bertrand PECOT

De nouvelles prises de compétence se dessinent, notamment celle de la compétence GEMAPI. Or il me semble que cette compétence mérite d'être gérée de manière cohérente et unifiée.

Denis MERVILLE

L'Association des maires de France a obtenu le report de deux ans de l'application de la GEMAPI, sur laquelle nous sommes très réservés, compte tenu des différences de moyens entre les intercommunalités.

Louise VIEUSSENS

SMBV Austreberthe Saffimbec

Et

Didier CARTIER

Maire d'Eslettes

Louise VIEUSSENS

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe et Saffimbec (SMBVAS) est une structure intercommunale en charge de la prévention du risque inondation sur un territoire de 31 communes au nord de Rouen. Articulé autour de la rivière Austreberthe, qui se jette dans la Seine à Duclair, et soumis à de forts ruissellements, ce territoire a connu d'importantes inondations au cours de la décennie 1990. Ces événements ont conduit à la création du syndicat en 2001. Un plan de prévention du risque inondation a été prescrit depuis 2001 et est en cours de réalisation. Par conséquent, il n'existe pas encore d'obligation légale pour les communes de se doter d'un PCS.

Le syndicat a mis en place deux programmes successifs d'actions de prévention des inondations (PAPI). Le premier a permis la construction de 45 ouvrages visant à gérer les inondations sur le territoire et le second s'est concentré sur la culture du risque, et notamment la mise en œuvre de plans communaux de sauvegarde. Nous avons récemment intégré les territoires à risque important d'inondation (TRI).

La démarche PCS du syndicat a été initiée dans le cadre du PAPI, notre volonté étant d'accompagner les élus dans la gestion du risque inondation. Cependant, la prise en compte d'un risque particulier a bien sûr conduit à envisager tous les risques concernant les communes. Il n'était pas question de rédiger des PCS spécifiques au risque d'inondation.

A compter de juin 2014, le syndicat s'est attaché à construire une trame de PCS adaptée aux communes rurales de notre territoire. Cette trame, devant être un outil pratique et opérationnel, a

été validée par le SIRACED-PC. Une démarche pilote a ensuite été lancée en juillet 2014 avec cinq communes volontaires, qui ont toutes rédigé leur PCS en moins de six mois. Un colloque de partage d'expérience a alors été organisé et a donné lieu à un réel engouement pour cette démarche auprès des autres communes. En février 2015, la démarche a donc été ouverte à toutes les communes du territoire et une chargée de mission PCS a été recrutée.

L'élaboration d'un PCS ne repose que sur le volontariat, dans la mesure où notre PPRI n'est pas encore approuvé. Nous adaptons notre méthode aux besoins et souhaits de chaque commune et faisons en sorte d'impliquer la commune au maximum pour co-construire son PCS. Cette démarche s'inscrit sur le long terme, puisque le syndicat continue à solliciter les communes après la rédaction du PCS afin de réaliser des mises à jour et de prévoir des exercices.

Didier CARTIER

Elu en mars 2014, je n'étais alors pas familier des sujets liés aux risques et à la culture du risque. Eslettes est une commune de 1 500 habitants, située à la limite de la Métropole rouennaise. L'habitat y est assez concentré et la commune connaît un mouvement de rurbanisation. Eslettes repose sur deux bassins versants, celui de l'Austreberthe et celui du Cailly, est bordée par l'A151 et traversée par une voie ferrée. Située sur un plateau, la commune est peu exposée au ruissellement. En revanche, elle se situe à proximité d'une entreprise classée SEVESO seuil haut implantée à Montville. Comme Montville et Malaunay, Eslettes fait donc partie du périmètre du PPRT.

Nous avons initié notre réflexion sur le PCS en 2014, dans le cadre de l'adoption du PPI lié à l'activité de l'entreprise Brenntag à Montville. J'ai en effet été convié au SIRACED-PC, qui m'a signifié l'obligation d'élaborer un PCS. Nous n'avons pas souhaité nous adresser à un bureau d'études pour rédiger notre PCS, car notre volonté était de construire un plan réellement adapté. Se lancer dans une telle démarche peut faire peur, mais la construction d'un PCS peut en réalité s'avérer relativement simple, sous réserve d'être accompagnée par des personnes compétentes. Les élus ont été sensibilisés à ce projet et le SMBVAS a ensuite été contacté pour accompagner la commune dans sa démarche. En mars 2015, la démarche PCS a été présentée en conseil municipal par le SMBVAS, puis un comité de pilotage composé du maire, d'adjoints et de personnel municipal, a été lancé.

Louise VIEUSSENS

L'intervention du syndicat n'est possible que si la commune fait preuve d'une implication forte, tant de la part des élus que des agents. Un comité de pilotage fourni permet de partager plus largement des connaissances et garantit une meilleure appropriation du document et une plus grande implication opérationnelle.

Didier CARTIER

L'accompagnement dont nous avons bénéficié de la part du syndicat nous a permis de progresser et d'enrichir notre réflexion, au fur et à mesure des 10 réunions de travail. Nous avons bien sûr travaillé entre chacune des réunions. La connaissance qu'ont les élus et le personnel du terrain, du territoire et de la population est précieuse pour penser le circuit d'alerte ou constituer le fichier des personnes vulnérables.

Louise VIEUSSENS

En tant que chargée de mission au SMBVAS, mon rôle était de préparer les réunions et d'amener les élus à se poser les bonnes questions. En définitive, les décisions étaient prises par la commune.

Ainsi, lors de la réunion sur l'alerte, j'ai d'abord présenté les objectifs de l'alerte et les différents dispositifs possibles. Nous avons ensuite examiné les moyens existants au préalable dans la commune, puis échangé et débattu. Nous sommes finalement parvenus à une décision collégiale en faveur d'un véhicule équipé d'un mégaphone suivant un circuit prédéfini.

Didier CARTIER

Pour définir nos moyens d'alerte, nous nous sommes appuyés sur le savoir des services techniques, qui comptent trois personnes. Malgré nos moyens limités, nous avons réussi à élaborer un dispositif qui fonctionne. L'acquisition d'un mégaphone et de quelques barrières mobiles ne représente en définitive qu'un budget limité et ne représente pas un blocage pour les petites communes.

Il me paraît particulièrement important de communiquer sur la démarche PCS envers les élus, pour que le PCS ne soit pas vu uniquement comme une contrainte réglementaire supplémentaire, et envers le personnel, qui sera amené à intervenir en cas de crise.

Notre PCS a abouti en novembre 2015 et a été présenté dans le bulletin municipal en janvier 2016. L'ensemble du personnel a été réuni en mai dernier afin de lui présenter son rôle dans le cadre du PCS. En effet, le personnel se posait beaucoup de questions, il était donc nécessaire de l'associer à cette démarche.

Un PCS vieillit très vite. Nous nous sommes donc engagés à nous réunir au minimum une fois par an pour l'actualiser. En six mois, la démographie a changé, des travaux ont été réalisés dans la commune et les plans deviennent rapidement obsolètes.

Nous souhaitons à présent participer à un exercice pour gagner en expérience et roder notre fonctionnement. Un autre objectif est d'identifier des relais dans la population.

Louise VIEUSSENS

Cette démarche a suscité un réel engouement sur le territoire du syndicat. Sur les 31 communes membres que compte le SMBVAS, 22 possèdent un PCS, dont 20 ont été élaborés avec l'appui du syndicat. Les trames initiales proposées par le syndicat ont beaucoup évolué. Beaucoup d'élus veulent désormais aller plus loin dans la démarche, en créant des réserves communales, ou en proposant de la sensibilisation dans les écoles. Le syndicat accompagne également les communes dans ces nouveaux projets.

Sébastien BARON

EPTB Vilaine

L'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) travaille à l'échelle du bassin versant de la Vilaine, dont la superficie s'établit à 11 000 kilomètres carrés. 535 communes sont recensées sur ce territoire qui s'étend sur l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique, le Morbihan et les Côtes-d'Armor. Le bassin

connaît des crues lentes de plaines assez fréquentes. Des records de hauteur d'eau ont été enregistrés en janvier 1995 et janvier 2001.

L'Institution d'Aménagement de la Vilaine est une structure interdépartementale créée par les Départements de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan. Elle sera nécessairement amenée à évoluer avec la mise en place de la compétence GEMAPI. A ce sujet, nous nous orientons vers une prise de compétence GEMAPI par les intercommunalités ou les syndicats mixtes d'intercommunalités, à laquelle s'ajouterait une mission de mise en cohérence et de coordination assurée par l'établissement de bassin.

Le label Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) nous a été accordé en 2007. Nous assurons la gestion équilibrée de l'eau à l'échelle du bassin versant. Nous travaillons à la fois sur les cours d'eau, les zones humides, le bocage, les espèces invasives ou encore l'assainissement. Nous cherchons à développer une cohérence territoriale entre le SAGE, le PAPI et la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI). Tous ces dispositifs sont mis en œuvre à l'échelle d'un même territoire, à l'aide d'une instance de pilotage unique, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine, et d'une seule structure porteuse, à savoir l'IAV en tant qu'établissement de bassin.

Les établissements de bassin français sont fédérés au sein de l'association française des EPTB.

Le territoire du bassin versant compte 535 communes, 9 PPR, et plus de 160 communes concernées par un PPRI. Il nous était donc impossible de toutes les accompagner. Nous avons fait le choix d'accompagner les communes les plus exposées. Pour en dresser la liste, nous avons construit en 2009 une base de données recensant tous les bâtiments situés en zone inondable. Les communes en comptant le plus ont ainsi été mises en évidence.

Notre appui aux collectivités consiste à apporter une expertise inondation et un accompagnement méthodologique. En effet, en tant qu'établissement de bassin, nous sommes capables de mobiliser et de faire une synthèse des informations disponibles sur le risque inondation. L'établissement possède des informations liées au bassin versant, aux crues historiques, au fonctionnement de la prévision, et fournit des cartes des zones inondables ou des extraits de la base de données des bâtiments inondables.

S'agissant de l'accompagnement méthodologique, nous sommes favorables à une élaboration des PCS en régie accompagnée. En effet, confier cette tâche à un bureau d'études extérieur risque de donner naissance à des PCS « alibi », sans plus-value opérationnelle. Un comité de pilotage permet d'associer des partenaires extérieurs, tels que la préfecture, le SDIS, la gendarmerie, mais aussi les gestionnaires de réseaux, les associations de sécurité civile et les associations locales. A ce titre, il est particulièrement intéressant de solliciter les associations de sinistrés.

Des réunions de travail sont organisées à chaque étape du guide méthodologique établi par le ministère. Notre accompagnement porte également sur la création d'une réserve communale de sécurité civile et l'organisation d'exercices de simulation.

Tant que possible, nous faisons en sorte d'accompagner plusieurs communes voisines simultanément, afin d'organiser des réunions de travail collectives, qui favorisent un meilleur déploiement territorial et provoquent un effet d'entraînement entre les communes. Peut-être pouvons-nous y voir, de plus, les prémices d'une collaboration intercommunale.

A l'heure actuelle, 26 communes ont été accompagnées et une expertise inondation a été fournie à 9 communes supplémentaires. Nous avons organisé 6 exercices et 9 réserves communales de sécurité civile ont été créées. Par ailleurs, de nombreuses communes se sont dotées d'un PCS sans recourir à l'aide de l'IAV. Globalement, l'Ille-et-Vilaine est mieux couverte en PCS que le Morbihan.

Avec un taux de réalisation qui a progressé significativement ces dernières années, il nous semble que l'enjeu aujourd'hui est moins l'élaboration du PCS que son caractère opérationnel. Par conséquent, nous souhaitons développer les exercices centrés sur le fonctionnement du poste de commandement communal et former les élus à la communication de crise en direction de la population ou des médias.

Les quatre inondations survenues durant l'hiver 2013-2014 dans le bassin de la Vilaine ont fait l'objet d'un retour d'expérience, à l'aide d'un questionnaire envoyé à chaque commune. Au total, 700 logements, 90 entreprises et 50 équipements publics ont été inondés. La circulation routière à Redon, ville située au carrefour de trois départements, a été particulièrement difficile. En revanche, les réseaux électriques et de télécommunications ont été peu affectés. S'agissant de la gestion de crise, nous avons constaté une amélioration par rapport à 2001 et une professionnalisation des communes dotées d'un PCS. La commune de Malestroit, dont la mairie est restée ouverte 7 jours sur 7, et qui diffusait quotidiennement des bulletins d'information, a ainsi été félicitée par les services de la préfecture. Néanmoins, de fortes disparités subsistent d'une commune à l'autre. En outre, l'intercommunalité de Malestroit a développé une initiative intéressante : la gestion de crise a été coordonnée à l'échelle intercommunale avec le SDIS et la préfecture. Les élus souhaitent aujourd'hui pérenniser cette organisation par le biais d'un plan intercommunal de sauvegarde.

Echanges avec la salle

Colonel Bernard MODERE

Les PCS élaborés avec l'aide de l'IAV ne concernent-ils que le risque inondation ?

Sébastien BARON

Non, nous appréhendons l'ensemble des risques.

Antoine SERVAIN, maire de Foucart

La commune de Foucart compte 350 habitants. Traversée par une ligne chemin de fer et une autoroute, elle est particulièrement concernée par les risques d'accident ferroviaire ou routier. Cependant, nous ne possédons pas les capacités d'accueil suffisantes pour intervenir seuls si un tel accident se produisait. De ce fait, il me semble que l'échelle de l'intercommunalité est plus pertinente pour agir.

Par ailleurs, des suicides se produisent régulièrement sur la ligne de chemin de fer. Les trains sont alors arrêtés pendant plusieurs heures, les passagers restant à bord. Le suicide survenu la semaine dernière a provoqué l'arrêt du train à proximité de Foucart. Compte tenu des températures et des dysfonctionnements de la climatisation à bord du train, la SNCF a autorisé les passagers à quitter le train. Ces derniers se sont dispersés en pleine campagne, sans que leur évacuation n'ait été

organisée. Quelle est la responsabilité du maire dans ce cas ? Devons-nous associer la SNCF à nos plans communaux de sauvegarde ? Dans les circonstances que je viens de vous présenter, quelle aurait été la plus-value d'un PCS ?

Denis MERVILLE

Pour avoir voyagé dans le train qui suivait le train arrêté à proximité de Foucart, je confirme le peu de prise en charge des voyageurs de la part de la SNCF.

Philippe BLANC

La SNCF a l'obligation de mettre en œuvre un plan interne de sécurité pour faire face à ce type de situation. Elle est en particulier supposée gérer le ravitaillement des usagers. Cependant, des progrès restent à faire.

Laurent MABIRE

Dans le cas soumis par Monsieur Servain, du fait des constatations judiciaires inhérentes aux accidents de personne, les délais sont incompressibles. Nous avons invité la SNCF à se rapprocher d'une association de secouristes pour organiser le ravitaillement des usagers. Un PCS aurait pu permettre un travail en amont avec les opérateurs de transport concernés, pour mieux se connaître. Des conventions passées avec des supermarchés auraient également pu faciliter le ravitaillement.

Denis MERVILLE

Il paraît difficile de passer des conventions entre la SNCF et toutes les communes traversées par la ligne.

Louise VIEUSSENS

Une convention n'est pas nécessaire avec tous les gestionnaires de réseaux. Dans un premier temps, une prise de contact permettant de faire connaissance et d'échanger les coordonnées de personnes à contacter est déjà une avancée.

Michel CORTINOVIS, SMBVAS

Un PCS permet d'être plus armé, même si rien ne se passera jamais comme prévu. Par ailleurs, dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI par les intercommunalités, j'estime nécessaire de réfléchir à la création d'un EPTB Seine-Aval, qui coordonnerait l'ensemble des bassins versants. Nous devons travailler à une échelle pertinente.

Patrick BIDAN, CCR

Je suis directeur des réassurances de CCR, un assureur public d'assureurs. Acteur majeur du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, CCR intervient derrière les assureurs et prend en charge la moitié des indemnités. Ainsi, les inondations du printemps dernier représentent 1,2 milliard d'euros de dommages assurés et CCR interviendra à hauteur de 600 millions d'euros.

La société CCR est elle-même assurée par l'Etat français en cas de très grande catastrophe. Le système français est assez efficace, comparativement à la plupart des systèmes des autres pays, qui ne couvrent quasiment pas les risques naturels.

En 2012, la CCR, les assureurs et le ministère de l'Environnement ont lancé un observatoire national des risques naturels, dont l'objet est de favoriser la culture du risque.

De l'efficacité des PPR et des PCS dépendra le coût à la charge des assurances. Cependant, nous avons constaté que les sphères de la prévention et de la gestion de crise et celle de la réparation, dont fait partie l'assurance, communiquaient peu et que la connaissance des risques n'était pas partagée. L'observatoire cherche donc à collecter l'information et à créer des indicateurs en croisant les données émanant de chacun des acteurs.

Les données sont consultables sur le site de l'observatoire, à l'adresse www.onrn.fr. Il existe également des observatoires régionaux (PACA, Languedoc Roussillon, Aquitaine ...).

Session 3 : Les exercices et retours d'expérience : outils d'appropriation et de capitalisation des informations

Présidée par Philippe BLANC, Ministère de l'Intérieur, DGSCGC

Guillaume FERRY

Predict Services

Et

Alain LE PROVOT

Directeur de l'Environnement de Rueil-Malmaison

Guillaume FERRY

Predict est un acteur de la gestion des risques, filiale de Météo-France, Airbus Defence and Space et BRL. Né du besoin des collectivités de trouver des solutions opérationnelles pour les aider, Predict est présent auprès de 20 000 collectivités, par le biais d'un partenariat avec Groupama, premier assureur des collectivités. Nous proposons une large offre de service pour les collectivités et les entreprises. 30 ingénieurs sont basés à Montpellier et accompagnent les collectivités pendant des phénomènes météorologiques. Nous bâtissons un savoir pour ensuite le transmettre au bon moment, pour guider les choix des acteurs locaux.

La gestion des risques nécessite une préparation amont, se traduisant par un PCS dans les communes, le suivi des situations météorologiques pendant l'aléa, puis l'organisation d'un retour d'expérience. Nous sommes notamment intervenus auprès de la commune de Rueil-Malmaison.

Alain LE PROVOT

La commune de Rueil-Malmaison compte 81 000 habitants et 1 700 agents communaux. Un PCS âgé de 10 ans fonctionnait correctement, mais les risques naturels n'y étaient abordés que de manière succincte, car nous étions persuadés que les barrages-réservoirs de Champagne et de Bourgogne protégeaient la région parisienne. Ce postulat étant erroné, nous avons souhaité renforcer la partie du PCS portant sur les risques naturels. Notre ambition était d'élaborer un PCS sous la forme d'une carte, qui comprendrait toutes les informations nécessaires et sur laquelle seraient localisés tous les bâtiments communaux. Pour autant, la carte ne devait pas se résumer à un catalogue de bâtiments. Nous avons besoin d'un outil de synthèse, efficace et fiable, permettant au maire de prendre des décisions. Nous avons donc sollicité Predict pour nous accompagner dans cette réflexion.

Si une crue de type 1910 se produisait, 22 000 habitants de Rueil-Malmaison seraient inondés et 4 000 véhicules devraient être gérés. Une telle crue est prévisible et envahit progressivement la ville. Nous avons donc souhaité cartographier l'invasissement progressif de la ville, en nous appuyant sur

les tampons cotés des plaques d'égout. Je rappelle que nous sommes obligés de laisser libre le champ d'expansion de la crue, afin de limiter la menace pour Paris. Nous devons donc prédire l'impact de la crue, pour définir la manière dont nous aurons à réagir. Différents scénarii envisageant des crues d'importance différente ont donc été élaborés. Nous avons été confrontés à la difficulté d'harmoniser les références permettant de calculer les hauteurs d'eau. Quand certains utilisent la cote NGF, notre station Vigicrue calcule de manière orthométrique. Predict nous a donc aidés à bâtir une échelle de correspondance entre les différentes unités de mesure. De plus, à chaque niveau d'alerte correspondent les actions à mettre en œuvre. L'élaboration d'un document de référence commun s'est révélée très pratique. Notre volonté de transparence nous a conduits à informer les entreprises des risques encourus, au risque d'en voir certaines délocaliser leur activité.

Guillaume FERRY

Le PCS doit être adapté à la réalité du terrain. L'accompagnement de Predict vise ensuite à transmettre une information anticipée au maire, pour lui permettre de prendre les bonnes décisions.

Alain LE PROVOT

Grâce à Predict, nous savions qu'une inondation se profilait, 48 heures avant que la préfecture ne communique à ce sujet. Ce temps supplémentaire est précieux pour nous organiser. Notre partenariat avec Predict nous a permis d'avoir des informations anticipées et donc d'être prêts à temps.

Guillaume FERRY

Nous communiquons de façon progressive et avons donc défini des niveaux de sauvegarde, afin de favoriser l'anticipation. Le premier niveau appelle à la vigilance, tandis que le suivant engage les collectivités à se mobiliser. L'organisation communale peut ainsi s'adapter de façon progressive à la menace. L'exemple de la commune de Madeleine-sur-Loing montre de quelle manière l'organisation communale monte en puissance au rythme de la montée des eaux.

Le pic de crue connu au printemps 2016 n'avait pas été observé depuis 1982. Le niveau d'eau atteint correspondait au niveau maximum du Plan 1 du PCS de Rueil-Malmaison.

Alain LE PROVOT

Nous avons pu mobiliser les agents et les moyens de manière anticipée, avant l'inondation. Cette inondation de faible ampleur a représenté un excellent exercice pour nos services. La réserve communale a été mobilisée : 50 % des bénévoles se sont effectivement présentés et ont été affectés à la communication auprès des habitants.

Nous avons été confrontés à des coupures de courant que nous n'avions pas anticipées, car elles ont touché des secteurs qui n'étaient pas inondés. Le poste de distribution, lui, était en effet situé en zone inondée.

Nous avons communiqué tout au long de la crue de façon traditionnelle, à l'aide de consignes distribuées dans les boîtes aux lettres.

En 2017, nous compléterons notre PCS avec une carte supplémentaire pour affiner les prévisions. Nous estimerons nos besoins en matériel tel que les passerelles pour ensuite programmer les investissements nécessaires. Par ailleurs, nous travaillerons à l'appropriation du PCS par mon futur remplaçant, avec l'appui de Predict, et formerons des agents de terrain à la sécurité pour intervenir en zone inondée. Nous envisageons également de former, en 2018, des gardiens de copropriétés systématiquement inondées.

Echanges avec la salle

François PANEL

A quel prestataire faites-vous appel pour réaliser des cartes sur lesquelles figurent des courbes de niveau métriques ? Je partage votre sentiment quant aux différentes références permettant de calculer le niveau des cours d'eau. Un système unique de référencement d'altitude serait nécessaire.

Alain LE PROVOT

Je partage votre avis. Nous devons tous parler avec la même référence altimétrique et nous mobiliser en ce sens.

Predict est le prestataire qui nous fournit les cartes à courbes de niveau métriques.

Guillaume FERRY

Pour Rueil-Malmaison, nous nous servons d'un relevé numérique de terrain très précis. Cette modélisation très fine du terrain nous permet de savoir où peut aller l'eau et où l'eau peut stagner après la décrue.

François PANEL

J'ai tenté de faire ce travail à l'aide de Google Earth et Géoportail, mais ces outils ne sont pas assez fiables.

Eric CARPENTIER

Maire de Croixmare

Croixmare est un village de 800 habitants, situé à 30 kilomètres au nord de Rouen. Notre volonté de rédiger un PCS est née après l'inondation d'une dizaine d'habitations en 2014. Nous nous sommes alors rapprochés du syndicat mixte du bassin versant Austreberthe et Saffimbec. Nous avons élaboré notre PCS en six mois, à l'aide d'un comité de pilotage.

Cette démarche permet de mieux connaître sa commune et de prendre un peu de recul par rapport aux préoccupations quotidiennes des élus. Il apparaît alors évident que certaines organisations doivent évoluer, s'agissant de la gestion des clés par exemple. Nous avons ainsi décidé de n'avoir qu'une clé pour ouvrir tous les portails et barrières de la commune. Créer un PCS permet donc d'améliorer l'organisation générale de la commune.

En outre, le PCS présente l'intérêt de pouvoir être utilisé et pris en main, même si le maire est absent. En ce qui me concerne, je me sers très régulièrement du PCS, alors que je pensais n'avoir à m'en servir que dans des circonstances exceptionnelles. Le PCS m'a permis, par exemple, d'avoir aux accès aux coordonnées des enfants d'une personne âgée identifiée comme isolée, pour qui un voisin s'inquiétait.

Lors d'un exercice organisé en septembre 2015 par la préfecture, nous n'étions que cinq personnes présentes pour mettre en œuvre notre PCS. Nous avons donc émis l'idée de créer une réserve communale pour nous seconder. Par ailleurs, cet exercice nous a fait prendre conscience de l'importance de tenir une main courante. Nous nous sommes également aperçus que nous ne possédions pas les numéros de portable des commerçants. L'organisation d'exercices permet donc de réactualiser son PCS. A l'issue des exercices, il est important de procéder à un retour d'expérience, éventuellement avec d'autres communes.

Afin de créer une réserve communale, nous avons organisé une réunion, à l'issue de laquelle 30 personnes se sont portées volontaires. Il convient désormais d'entretenir cette réserve, d'organiser des réunions régulières, de proposer des formations, pour maintenir la mobilisation. Je recommande à toutes les communes de se doter d'un PCS, qui se révèle un outil extraordinaire.

Robert FEUILLOLEY

Directeur Général des Services de Tourville-la-Rivière

La commune de Tourville-la-Rivière compte 2 500 habitants. Elle est longée par la Seine et deux de ses hameaux, représentant 400 habitants, sont riverains du fleuve. Pour avoir été surélevée à la fin des années 1980, la zone commerciale du Clos aux Antes n'est pas concernée par le risque de débordement du fleuve.

La commune de Tourville-la-Rivière connaît des crues lentes de la Seine dues à de basses pressions associées à des coefficients de marée importants en aval de Rouen. Un fort vent d'ouest accentue le risque. La commune est également concernée par des inondations liées à la remontée des nappes phréatiques, souvent consécutives au premier type de crue décrit ci-dessus. D'importantes inondations ont eu lieu en 1910, 1955 et 1995. Alors que les crues de la Seine ont habituellement lieu en période hivernale et printanière, la survenue d'une crue en juin était relativement inédite.

La commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde depuis le 1^{er} août 2010. Bien entendu, les crues de Seine sont le premier risque recensé et abordé dans ce plan.

La crue de juin 2016 pouvait être anticipée et nous nous y sommes donc préparés en actualisant les numéros de téléphone des agents des services techniques, en organisant des réunions, en préparant du matériel et en diffusant un premier message d'alerte à l'aide d'un système d'appel automatique. Il nous a été difficile de joindre tous les habitants, dont certains n'utilisent pas de téléphone fixe, ou sont sur liste rouge. De ce fait, dès la fin de l'alerte, nous avons récupéré auprès des habitants des deux hameaux en bord de Seine leur numéro de téléphone valide.

En complément des appels téléphoniques, nous avons diffusé des courriers pour alerter la population. Une surveillance des niveaux du fleuve par les services de la mairie a été mise en place.

Le samedi 4 juin 2016, dans l'après-midi, le préfet de Seine-Maritime a déclenché l'alerte rouge pour une crue de la Seine sur la zone des boucles de la Seine-Elbeuf. Le maire a alors décidé de mettre en œuvre le PCS. Les chefs de service et deux adjoints ont été convoqués à 21 heures, dans la salle des actes, lieu de réunion du poste de commandement. La réunion avait pour objectif de prendre des décisions préparatoires et d'accompagner la montée du fleuve plutôt que réagir a posteriori. Une équipe s'est positionnée dans les hameaux tandis qu'une seconde équipe est restée à la mairie pour gérer les appels au standard et commencer à organiser l'évacuation si cela s'avérait nécessaire.

Nous avons veillé à la bonne gestion des appels téléphoniques, pour éviter que les équipes sur le terrain ne soient débordées par les demandes d'information. Les habitants étaient invités à appeler la mairie. Nous avons mobilisé une grande partie du conseil municipal ainsi qu'une dizaine de bénévoles. Nous avons prévenu le directeur du centre commercial et sommes restés en contact avec la préfecture.

Nous avons positionné des équipes dans trois points des deux hameaux menacés, tandis que d'autres agents patrouillaient dans la rue. Durant toute l'alerte, nous n'avons reçu qu'un seul appel, de la part d'un nouvel habitant.

Le dispositif a été levé vers 4 heures du matin.

Pour le second pic de crue, prévu le dimanche après-midi, nous avons allégé le dispositif, dans la mesure où le risque était minime. La mobilisation nocturne n'a pas été reconduite.

Le plus gros problème auquel nous avons été confrontés est celui des médias, notamment les chaînes d'information en continu. Cet épisode a également été l'occasion de mettre à jour les numéros de téléphone utilisés dans le cadre d'appels automatiques. Par ailleurs, nous nous sommes aperçus que notre standard ne fonctionnait pas du samedi midi au dimanche soir. Mettre en œuvre son PCS permet d'identifier des dysfonctionnements et de procéder aux ajustements nécessaires.

Echanges avec la salle

De la salle

Dans ma commune située en zone blanche, les téléphones portables ne sont pas utilisables. Or tous les services de secours cherchent systématiquement à me joindre sur mon téléphone portable par défaut. Le fait que personne ne pense à me joindre sur ma ligne fixe pose des difficultés.

Philippe BLANC

La préfecture détient normalement la liste des numéros à joindre. Par ailleurs, nous réalisons parfois des exercices sans téléphone portable.

Conclusion des échanges et conclusion générale

Denis MERVILLE

Président de l'Association des Maires de Seine-Maritime

Je vous remercie d'être venus nombreux et remercie les organisateurs de cette journée ainsi que les intervenants.

Nous tenions aujourd'hui à rappeler ce qu'est un PCS et ses objectifs. Il est important de réfléchir, de se poser des questions et de formaliser par écrit l'organisation envisagée. S'ils réclament des efforts intellectuels et techniques, les PCS ne représentent pas nécessairement un coût financier élevé.

Si le rôle des communes est essentiel, l'intercommunalité peut également être amenée à intervenir. Les témoignages de l'après-midi ont été très enrichissants.

Je vous remercie à nouveau de votre participation. Nous avons mis en évidence aujourd'hui un rôle majeur du bloc communal. Nous devons probablement bientôt intégrer dans nos PCS des éléments relatifs à la sécurité des écoles. Quoi qu'il en soit, une mise à jour régulière du document s'impose.

J'ai noté le développement de la réserve communale, qui existe parfois sans porter ce nom. La solidarité reste présente, à une époque où l'individualisme a pourtant tendance à se développer.

Je remercie l'ensemble des intervenants et des participants pour leur implication et le partage de leur connaissance.

Colonel Bernard MODERE

AFPCN

Nous avons conçu cette journée de manière à ce que les maires parlent aux maires. Nous souhaitons prouver à tous qu'élaborer un PCS est accessible. Les EPCI représentent notamment une ressource pour les petites communes (appui technique).

Le rôle des citoyens est appelé à s'accroître. Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est normalement intégré au PCS. Il présente les risques de la commune et les conduites à tenir. Il faut rappeler également que l'information des acquéreurs et des locataires concernant les risques est obligatoire lors de l'achat ou la location d'un bien.

Le PCS couvre bien entendu les risques décrits dans le document d'information sur les risques majeurs, mais je préconise de l'étendre à tous les risques (tempête, neige, accident de transport ...), y compris à la notion de sûreté.

Il convient de bien distinguer le secours et la sauvegarde. Le secours relève de l'action des services publics (sapeurs pompiers, SAMU, services de police et de gendarmerie, associations agréées de secourisme ...). Par contre la sauvegarde reste l'apanage du Maire.

Comme évoqué durant la matinée, je recommande de s'appuyer sur les associations locales et tout particulièrement pour les petites collectivités.

La communication est un enjeu majeur. Il convient de mettre en œuvre une communication adaptée, vers les administrés mais aussi en direction des médias, toujours difficiles à gérer dans les situations de crise.

Je me félicite du succès de ces journées organisées dans toute la France.

Madjid OURIACHI

Directeur de cabinet de la préfecture de l'Eure

J'ai le plaisir de vous voir nombreux à assister à cette journée fort enrichissante. Dans le cadre de mes fonctions, la sécurité des personnes est mon obsession quotidienne.

Pour instaurer la meilleure sécurité possible, il est d'important d'avoir conscience du risque, d'être capable de l'anticiper, d'être vigilant et de toujours penser à actualiser ses moyens d'action. Le PCS doit être un outil vivant et ne doit pas être la propriété exclusive du maire. Un maximum de personnes doit pouvoir se l'approprier, élus, employés communaux et population.

La culture du risque est peu développée en France, mais nous devons malgré tout réussir à la transmettre, car c'est une garantie d'efficacité le jour où un événement survient.

Parce qu'ils sont toujours en première ligne et qu'ils connaissent le terrain, les maires sont des relais essentiels pour la préfecture. Ils sont un maillon essentiel de la sécurité de nos concitoyens.

Nous devons désormais intégrer la dimension communication et gérer les sollicitations de la presse. Cependant, n'oublions jamais que notre priorité reste de gérer l'événement.

Le PCS est aussi un outil qui s'appuie sur les solidarités. Je me félicite toujours de voir que nos concitoyens sont capables de faire preuve d'une grande solidarité.

Je vous remercie pour votre engagement et vous encourage pour vos démarches à venir.

Annexe

Intervention d'Eric JOURNEL
Directeur général des services de Saint Gilles Croix de Vie
Absent lors de la journée.

EXERCICE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Exercice de Mise en Œuvre du Plan Communal de Sauvegarde, dont la réussite dépend de la préparation en amont, la plus exhaustive possible tant au niveau des scénarios que des moyens à employer.



- Indispensable pour la sécurité des personnes et des biens,
- Nécessaire à la cohésion des personnels engagés.

PREAMBULE : PRESENTATION DE L'EXERCICE.

Partie connue des services

13 heures : Information d'une alerte orange submersion avec vents de 120 km/h et surcote de 0,70 alors qu'il y a des travaux de confortement sur la dune et que ceux-ci sont interrompus, causant un risque de rupture de la dite dune pouvant créer l'inondation d'un quartier tout entier.

Partie inconnue des services au moment de l'exercice

15h30 : Risque orageux supplémentaire le cours d'eau qui serpente au pied de la dune est à son niveau maximum... Alerte submersion passée au niveau rouge avec évacuation du secteur menacé par inondation prévue à 19 heures.

1. UNE PHASE PREPARATOIRE NECESSAIREMENT APPROFONDIE POUR UNE RAPIDITE OPTIMALE DE MISE EN ŒUVRE

Mise à jour précise des données

- Physique (validation des sites de commandement – d'accueil (vivants et morts)
- téléphoniques des populations (cedralis), des intervenants potentiels (Préfecture - Intercommunalité - SDIS - Gendarmerie - Entreprises - grandes surfaces - CCAS - associations à mobiliser... Personnel Municipal impliqué - Elus)
- Des adresses des populations à mobilité réduite.
- Des référents de quartiers en charge de mobiliser sur le terrain.

- Des organigrammes fonctionnels présents dans le dossier de PCS.
- Des lieux de rassemblement des populations pour chaque quartier.
- Des circuits d'acheminement des populations depuis chaque quartier et retour aux habitations.

Un réexamen des protocoles

- De déclenchement de l'alerte (Préfecture - interco - Mairie).
- De mobilisation de la communication (Maire - DGS cellule com).
- De mobilisation des personnels (DGS - secrétariat - cellules multiples).
- La conformité des messages d'alerte avec le DICRIM.

Identification et la validation des matériels nécessaires

- Administratifs (cellule de commandement... radio cartes plastifiées - claustras).
- Techniques d'intervention (véhicules - matériel - Moyens de communication - groupes électrogènes au lieu d'accueil et cellule de commandement...).
- D'accueil et d'hébergement (Etat de la salle - (énergie - lumière) lot de sécurité présents sur site en permanence (radios et radio pour info - portevoix, brassard - piles - lampes torches) espaces pour chiens et chats ...

UNE MISE EN ŒUVRE RAPIDE ET EFFICACE

Anticiper la communication et la gestion du temps masqué

- Permettre au responsable de la Cellule communication de déclencher l'information au public le cas échéant, de chez lui ou du lieu où il se trouve avant de rejoindre la cellule de commandement.
- Déclencher en parallèle le responsable de la cellule des lieux d'accueil qui agira en autonomie avec les partenaires associatifs pour l'équipement sanitaire du lieu et les personnels techniques municipaux dédiés à cette mission une fois la cellule technique mobilisée.

Maîtriser le contenu des fiches de poste

- Préparation d'un dossier de base pour chaque cadre (Chaine de déclenchement - premières taches - lieu de rendez-vous).
- Y associer les suppléants et les faire participer sous la responsabilité du titulaire.
- Insister sur le strict respect des consignes.

Valoriser le rôle du secrétariat et de la cellule de relation avec la population

- Mise en place matérielle de la cellule de commandement et des liaisons avec les services de l'état
 - Vérification du fonctionnement des liaisons et de la véracité des numéros d'appel (préfecture - sdis - gendarmerie - salle d'accueil).
 - Reporting du déroulé de l'opération et prise d'informations.
- Mise en œuvre des référents de quartier pré équipés de matériels (portevoix et bannières de rassemblement - brassard de reconnaissance) pour info et/ou évacuation.
- Accueil en Mairie et filtrage téléphonique éventuel.

Soutenir l'implication de la cellule technique

- Mise en place des signalétiques et des parcours d'évacuations et de retour.
- Un rôle de vigie partagée avec l'intercommunalité.
- Chaque agent doit connaître préalablement son affectation afin de percevoir son matériel et se rendre sur place en attente des instructions qui peuvent être :
 - Passage dans les quartiers accompagnés de la Police Municipale pour sensibiliser les habitants au risque (phase 1) en lien avec les référent de quartier.
 - Passage dans les quartiers pour apporter du matériel afin de soulever les biens et les mettre hors d'eau.
 - **Passage dans les quartiers pour procéder à l'évacuation des personnes avec ou sans véhicule** (débat ouvert et ce en fonction du temps disponible) Phase 2.

2. UN PILOTAGE EFFICACE ET INTERACTIF DEPUIS LA CELLULE DE COMMANDEMENT PAR UN FORT ENGAGEMENT DU RAC

CENTRALISER LE COMMANDEMENT ET LA COMMUNICATION.

- Présence de l'ensemble des chefs de cellule sur site autour du dgs (RAC) et du Maire pour pilotage à distance. Seul le responsable du lieu d'accueil est sur site pour en coordonner l'aménagement et le fonctionnement et prendre les décisions relatives à son bon fonctionnement.
- Mise en place d'une cellule communication adjacente au lieu de commandement, gérée par le responsable de la cellule. **Un seul communicant : le Maire.** En lien avec les agents de la cellule, coordonné par le DGS et le secrétariat pour la communication des infos en préfecture.

ETRE EN CAPACITE DE FAIRE EVOLUER LE DISPOSITIF DEPUIS LA CELLULE DE COMMANDEMENT.

Intensifier et accentuer la mobilisation - Implication managériale du RAC

Avec les acteurs déjà présents sur le terrain. (Sauvegarde des biens et des personnes déjà évoquée et en lien avec la Police municipale)

- sollicitation de catégories de personnel supplémentaires (animatrices pour les enfants – personnel du CCAS pour l'accueil sur site aidée par le personnel administratif mairie. etc...).
- Mobilisation des associations (acheminement de moyens d'hébergement et de restauration...) Croix rouge, secours populaire – grande surfaces...
- Avec les professionnels installés sur le site concerné.
 - En lien avec les entreprises locales (évacuation des personnels et mise en sécurité des outils de production).
 - En lien avec les copropriétés (Gestion de l'accueil des personnes en étage si possible etc...).

Solliciter le concours de l'Etat et informer les services en charge des secours à la personne

- La gendarmerie pour sécurisation des zones évacuées et éviter les pillages éventuels.
- Les services de sécurité à la personne pour information et possibilité d'un PMA dans le lieu d'accueil avec « accès véhicule » sécurisé et différencié (pm) et chapelle Ardente prête à fonctionner.
- La préfecture dans le cadre du reporting indiquant que la zone est évacuée et/ou sécurisée.

Organiser la fin de l'alerte et le retour des populations et la réintégration des personnels.

- Mise en place d'un itinéraire adapté et mobilisation des moyens de transport collectif identiques à l'acheminement.
- Mobilisation durable jusqu'à la fin de l'alerte signifiée par les services préfectoraux.

Liste des participants

Nom, Prénom	Organisme
ALRIQUET Yvette	Commune de Saint Just (27)
ANDRES Alain	Commune de Verneuil sur Arve (27)
AUBOURG Jean	Commune de Saint Ouen du Tilleul (27)
AUGER Guy	Commune de Luneray (76)
AUVARD Jacques	Commune de Bosc Bénard Commin (27)
BARON Sébastien	EPTB Vilaine (35)
BARRE Jean Luc	Commune de Montfort sur Risle (27)
BARREAU Stéphanie	Commune de Bosc Roger en Roumois (27)
BARYLA Christiane	Comité Français du Bouclier Bleu
BELLONCLE Romain	Communauté de communes Caux Estuaire (76)
BENDJEBARA BLAIS Karine	Commune de Saint Aubin les Elbeuf (76)
BERMENT Régis	Commune de Saint Martin en Campagne (76)
BIDAN Patrick	CCR
BIDAUD Jean Luc	Commune de Veulettes sur Mer (76)
BLANC Philippe	DGSCGC / Ministère de l'intérieur
BLOQUEL Ludivine	Communauté d'agglomération havraise (76)
BOUTEILLER Olivier	Commune de Notre Dame de Boudeville (76)
BOYERE Christian	Commune de Norville (76)
BRESSIS Jean Christophe	Commune de Pont de l'Arche (27)
BROCHARD Michael (abs)	Commune de Saint Leonard (76)
BRUSTOLIN Mélanie	Département de l'Eure (27)
BUGEON Jean	Commune de Paluel (76)
CARBONNIER Michel	Commune de Bosguerard de Marcouville (27)

CARISSAN Béatrice	Commune de Combon (27)
CARPENTIER Eric	Commune de Croixmare (76)
CARTIER Didier	Commune d'Eslettes (76)
CHANTRELLE Michel	Commune de Sainte Marie de Vatimesnil (27)
CHERIGIE Valérie	Syndicat mixte Canche et affluents (62)
CLARE Jean Marc	Commune de Saint Aubin sur Gaillon (27)
COLLEONY Jean Marie	Commune de la Londe (76)
COLOMBOTTI Monique	Commune de Cléon (76)
CORTINOVIS Michel	Syndicat mixte de bassin versant Austreberthe Saffimbec (76)
COTTARD Franck	Commune d'Etretat (76)
COULONG Rosine (abs)	Commune de Croth (27)
COURANT Jean Claude	Commune de la Vacherie (27)
CRESPEAU Martial	Commune d'Héricourt en Caux (76)
DEBREY Francis	Commune de Fontaine sous Préaux (76)
DEFLUBE Fabienne	Commune de Corneville sur Risle (27)
DEFRAIN Agnès	Commune de Saint Aubin les Elbeuf (76)
DEPETRIS Gabriela	Commune du Grand Bourgtheroulde (27)
DESLANDES Jean Philippe	Commune de Bréhal (50)
DESRUELLES Nathalie	DREAL Normandie
DE WITASSE THEZY Camille	Préfecture de Seine Maritime / SIRACEDPC (76)
DOSSANG Guy	Commune d'Angerville la Campagne (27)
DUFOUR René	Commune des Damps (27)
DULONDEL Michel	Commune du Mesnil Fuguet (27)
DUMONT Pierre	Commune de Criquebeuf sur Seine (27)
DUONG Isabelle	Commune de Manneville sur Risle (27)
DUPARD Raymond	Commune de Nolléval (76)

DUVAL Daniel	Commune de Saint Ouen de Pontcheuil (27)
ELIE Jean François	Préfecture de l'Eure / SIDPC (27)
EVRARD Sophie	Association des Maires de Seine Maritime (76)
FACQUET Delphine	Commune de Luneray (76)
GOUYER Colette	Commune de Sainte Marguerite sur Mer (76)
FERRAGE Julien	Département de Seine Maritime (76)
FERRY Guillaume	PREDICT Services
FEUILLOLEY Robert	Commune de Tourville la Rivière (76)
FINET Pascal	Commune du Bec Hellouin (27)
FONTAINE Alain	Commune de Caumont (27)
FROMENT Anne	Commune de Bouafles (27)
FUSSIEN Laurent	Commune de Malaunay (76)
GAIECH Mehdi	Commune de Petit Quevilly (76)
GARNAUD Jean Claude	Commune de Corneville sur Risle (27)
GASTEBOIS Laurent	SDIS de l'Eure (27)
GATINET Benoît	Communauté de communes de Quillebeuf sur Seine (27)
GAUTHIER Jean Pierre	Commune de Rocquemont (76)
GOBRON François	Commune de Nassandres (27)
GOUR HERUBEL Cyrielle	Communauté de communes de Beuzeville (27)
GRISEL Florence	Commune de Cléon (76)
GUERIN Didier	Commune de Paluel (76)
GUIGNARD Albane	Département de Seine Maritime (76)
HEITZ Matthieu	Département de Seine Maritime (76)
HENDERSON Michèle	Commune de Saint Martin en Campagne (76)
HERRY Danièle	Préfecture de Seine Maritime / SIRACEDPC (76)
HERVE Hermeline	UBIQUIS

HEYNSSENS Serge	Commune de Criel sur Mer (76)
HUBERT Guy	Commune de Suzay (27)
HUE Daniel	Commune de Thuit Hébert (27)
JACQUESSON Grégoire	Syndicat mixte Canche et affluents (62)
JACQUET Caroline	SIDPC / Préfecture de l'Eure (27)
JOSQUIN Hervé	Commune de Manneville sur Risle (27)
JOURDAN Jean Claude	Commune d'Epreville en Lieuvin (27)
JOURNEL Eric (abs)	Commune de Saint Gilles Croix de Vie (85)
JOVELIN Valérie	Métropole Rouen Normandie (76)
JUGY Mélanie	Communauté d'agglomération Seine Eure (27)
LABORDE Jean François	Commune de La Haye Malherbe (27)
LACHEVRE Christelle	Commune de Manneville sur Risle (27)
LACOMBLEZ Martine	Commune de Bracquetuit (76)
LAGNEL Jean Luc	Commune de Saint Denis sur Scie (76)
LAGO Patrick	Commune de Port Jérôme sur Seine (76)
LECOCQ Natacha	Commune d'Etretat (76)
LECOMTE Julie	EPTB Bresle (76)
LECONTE Anne Marie	Commune de Beaumontel (27)
LECONTE Olivier	Commune d'Ouville l'Abbaye (76)
LECOQ Jean Pierre	Commune de Croth (27)
LEDUN Jérôme	AREAS
LEFEBVRE Philippe	Commune de Sainte Marguerite sur Mer (76)
LEFRANCS Véronique	Commune de la Londe (76)
LEGENDRE Jean Paul	Union des Maires et des élus de l'Eure (27)
LEGRAND Henri (abs)	AFPCN
LE LOUARGANT Loick	Département de Seine Maritime (76)

LEMESLE Jean François	Commune de Cliponville (76)
LETELLIER Hervé	Commune de la Haye Malherbe (27)
LE PROVOT Alain	Commune de Rueil Malmaison (92)
LEQUETTE Patrick	Commune de Venables (27)
MABIRE Laurent	Préfecture Seine Maritime / SIRACEDPC (76)
MAGDA Jean Marc (abs)	Préfecture de Seine Maritime (76)
MARGOT Alain	Commune de Petit Quevilly (76)
MARTIN Vincent	Commune du Grand Bourgtheroulde (27)
MATARD Patricia	Commune de Saint Aubin les Elbeuf (76)
MERVILLE Denis	Association des Maires de Seine Maritime (76)
MESSE Nadine	Commune de Voiscreville (27)
METAYER Jean Pierre	Commune de Saint Aquilin de Pacy (27)
MODERE Bernard	AFPCN
MOGLIA Jean Marc	Commune d'Andé (27)
MORDRET Marcel	Commune de Saint Pierre des Ifs (27)
MOREAU Jean Marc	Commune de Port Jérôme sur Seine (76)
MUEL Dany	Commune de Saint Ouen du Tilleul (27)
MURE Alain	Commune de Saint Pierre des Ifs (27)
NAUDIN Jacqueline	Commune d'Épretot (76)
NORMAND Nicole	Commune de le Troncq (27)
OURIACHI Madjid	Préfecture de l'Eure (27)
OUVRY Jean François	AREAS
PAJOT WAGNER Adrien	EPTB Sèvre Nantaise (44)
PANATTONI Laetitia	Département de Seine Maritime (76)
PANEL François	Commune des Damps (27)
PARIN Didier	Commune du Grand Bourgtheroulde (27)

PASQUIER Claude	Commune du Neufbourg (27)
PECOT Bertrand	Commune de Flancourt Crescy en Roumois (27)
PENEZ Maritxu	Caux Vallée de Seine (76)
PERELLE Damien	SBV Durdent, Saint Valéry et Veulettes (76)
PEROL Jean Michel	Commune de Saint Aubin les Elbeuf (76)
PETIT Jean Pierre	Commune de Grugny (76)
PETRELLE Julie	AFPCN
PINVIN Mickael	EPAMA EPTB Meuse (08)
PITTET Pascal	Groupama
POURDIEU Brigitte	Commune de Fatouille Grestain (27)
PRUD'HOMME Michel	Commune d'Épretot (76)
QUEMIN Laurence	Commune de Saint Just (27)
QUENNEVILLE Michel	Commune de Martot (27)
QUESNEY Dominique	SDIS 27 / Centre de secours Grand Bourgtheroulde (27)
QUESTEL Bruno	Commune du Grand Bourgtheroulde (27)
RAPHANEL Berthé	Commune de Bosc Roger en Roumois (27)
RENAUX Nicole	Commune de Rives en Seine (76)
ROBERGE Merick	Commune de Bois Guillaume (76)
ROSAN Arnaud	Syndicat Mixte des bassins versants Caux Seine (76)
ROUE Julie	Syndicat mixte du bassin versant de l'Arques (76)
ROUSSEL Etienne	Commune de la Lande Saint Léger (27)
ROUSSELIN Jean Claude	Intercommunalité Risle et Charentonne (27)
ROUXEL Florence	Commune de Manneville sur Risle (27)
RUE Aurore	Commune de Saint Aubin sur Gaillon (27)
SCHILLIGER Delphine	Commune de Petit Quevilly (76)
SERVAIN Antoine	AREAS

TESSIER Alain	Commune de Quillebeuf sur Seine (27)
TESSIER Régine	Commune de Nassandres (27)
THEROULDE Philippe	Commune de Bois Guillaume (76)
THION Agnès	Département de Seine Maritime (76)
THYS Marion	Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (62)
THOLOZAN Baptiste	EPTB Lys / SYMSAGEL (62)
TOUTAIN Jean Pierre	Commune de Caumont (27)
TRAJIN Didier	SDIS de l'Eure (27)
VAN DRAVIK Frank	Communauté de communes de Quillebeuf sur Seine (27)
VIEUSSENS Louise	Syndicat mixte de bassin versant Austreberthe Saffimbec (76)
VINCENT Jérôme	Commune de Montville (76)
VINGADASSALOM Maeva	EPTB du Boulonnais / SYMSAGEB (62)
WACHEUX Florence	AREAS
WALCZAK Patrick	Commune de Lillebonne (76)
WATTIEZ Henri	ENEDIS
YVELIN Valérie (abs)	Union des Maires et des élus de l'Eure (27)